



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 novembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 14 novembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 07 novembre 2024, s'est réuni à la Salle polyvalente de La Chapelle Blanche, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres votants : 52

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Patrice	DOMENGET (Suppléant)	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET		R. SAINT GERMAIN	X
Christophe	RUSPINI (Suppléant)	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET		J. Y. BERGER SABATTEL	X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL		J.F. CLARAZ	X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY			X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS			X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE		J. P. GUILLAUD	X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS		C. FAVRE	X
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY		L. GOUVERNEUR	X
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. POMA	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY		L. MURAZ	X
Emmanuel	COUX (Suppléant)	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

189-2024 – FEUILLE DE ROUTE SUR LE DEVENIR DU SIBRECSA - DÉLIBÉRATION CONCORDANTE AVEC LE GRÉSIVAUDAN

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

a) – Contexte

Le SIBRECSA (Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie), syndicat mixte fermé créé en 1966, compte 43 communes et 55 898 habitants ; 27 communes appartiennent à la Communauté de communes Cœur de Savoie et 16 communes appartiennent à la Communauté de communes Le Grésivaudan. Ce syndicat gère la compétence gestion des déchets ménagers sur son territoire.

Le territoire compte 5 déchetteries situées sur les communes de Porte de Savoie, Villard Sallet, Pontcharra, Le Cheylas, Crêts en Belledonne.

Le SIBRECSA possède également une usine d'incinération sur la commune de Pontcharra.

6 agents sont salariés de la structure.

Les communautés de communes de Cœur de Savoie et du Grésivaudan ont été informées début janvier que le budget prévisionnel 2024 du SIBRECSA présentait dans sa première ébauche un déficit de 3 814 586€.

b) - Problématique

Ce déficit après une première analyse provient du contexte inflationniste lors de la relance des nouveaux marchés de collecte et de déchetterie, la mise en place de nouveaux services ainsi que la situation monopolistique des prestataires.

En 2023, la situation était déjà financièrement dégradée mais elle a pu être comblée par les excédents des années précédentes.

A la demande des 2 intercommunalités adhérentes du SIBRECSA, toutes les pistes d'économies ont été abordées. Elles ont permis de réduire le déficit prévisionnel à 2 782 000€, dont 1 525 400€ supportés par Le Grésivaudan et 1 256 600€ par Cœur de Savoie, à travers une hausse d'autant de leurs contributions respectives au syndicat, afin d'assurer son équilibre budgétaire

Cependant, elles ont entraîné une réduction drastique des services à la population et une différence de traitement notable à taux de TEOM équivalente entre les communes gérées en direct et les communes gérées par le SIBRECSA.

Parallèlement aux décisions prises en urgence, une étude d'optimisation co-financée par la Communauté de communes Le Grésivaudan et la Communauté de communes Cœur de Savoie a été engagée rapidement.

Une première phase de diagnostic a mis en exergue les points suivants :

- Une prospective financière insuffisante qui n'a pas permis d'anticiper les contributions appelées aux hausses des dépenses
- Des prestataires qui sont en position monopolistique
- Un maillage des PAV à améliorer, des colonnes de tri vieillissantes peu incitatives au geste de tri d'où des ratios de collecte des flux recyclables faibles et a contrario des ratios de collecte en ordures ménagères supérieurs à la moyenne nationale
- Un réseau de déchèteries qui se chevauchent, un ratio à l'habitant en dessous des moyennes avec un coût à la tonne ou à l'habitant supérieur à la moyenne nationale
- Une situation complexe concernant le traitement des ordures ménagères et des recyclables.

L'usine d'incinération des ordures ménagères de Pontcharra est l'objet actuellement de deux contentieux importants et aucune étude technique n'a été réalisée afin de définir une position claire quant à son devenir. S'agissant des recyclables, une entente a été signée avec Savoie déchets, engageant le SIBRECSA financièrement dans la construction d'un nouveau centre de tri à des tarifs aujourd'hui supérieurs à ceux pratiqués sur le centre de tri Athanor.

A ce stade, il manque certains éléments d'appréciation de tous les enjeux avant de finaliser la seconde phase de l'étude, actuellement en cours sur le devenir du SIBRECSA, consistant à formuler des scénarios d'optimisation soit en conservant soit en procédant à la dissolution du syndicat.

Néanmoins, la situation et la fragilité actuelle de la structure tant sur les plans technique, financier qu'humain interroge sur la capacité à faire face en l'état.

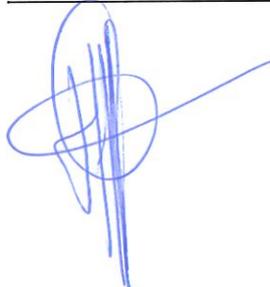
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ENGAGE** conjointement avec la Communauté de communes du Grésivaudan la dissolution du SIBRECSA sous réserve des conclusions de l'étude technico-financière en cours

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

La Secrétaire de séance

Christelle HUGONOT



La Présidente,

Béatrice SANTAIS

